

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 22 juin 2012
(convocation du 11 juin 2012)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Deux Juin Deux Mil Douze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. CAZABONNE Alain, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, Mme LIMOUZIN Michèle, M. MANGON Jacques, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel, M. PEREZ Jean-Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOULET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPE Alain à M. DUCHENE Michel
M. DAVID Alain à M. TURON Jean-Pierre
M. BENOIT Jean-Jacques à M. DUBOS Gérard
M. BRON Jean-Claude à M. CAZENAVE Charles à partir de 10h50
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. DUPRAT Christophe
M. LABISTE Bernard à M. FREYGEFOND Ludovic
M. PIERRE Maurice à Mme CARTRON Françoise à compter de 11h30
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain
Mme de FRANCOIS Béatrice à Mme TERRAZA Brigitte à compter de 11h20
Mme. LACUEY Conchita à M. TOUZEAU Jean
M. BOUSQUET Ludovic à M. CAZABONNE Didier jusqu'à 10h30
Mme BREZILLON Anne à M. SOLARI Joël à compter de 10h30
Mme CAZALET Anne-Marie à M. GELLÉ Thierry jusqu'à 10h50
M. DAVID Yohan à M. GUYOMARC'H Jean-Pierre
Mme DELATTRE Nathalie à M. BOUSQUET Ludovic à compter de 11h30
Mlle. DELTIPLE Nathalie à M. MOULINIER Maxime

Mme. DESSERTINE Laurence à M. DAVID Jean-Louis
M. DUART Patrick à M. GARNIER Jean-Paul
M. DUPOUY Alain à M. GAUTE Jean-Michel
M. EGRON Jean-François à Mme. LIMOUZIN Michèle
Mlle. EL KHADIR Samira à Mme. EWANS Marie-Christine
M. GUICHOUX Jacques à M. LAMAISON Serge
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. CHARRIER Alain jusqu'à 10h30
M. LOTHAIER Pierre à M. GAÜZERE Jean-Marc
M. MAURIN Vincent à Mme. MELLIER Claude
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane
M. PENEL Gilles à M. GUICHARD Max
Mme. PIAZZA Arielle à M. BRUGERE Nicolas
M. POIGNONEC Michel à M. GUICHEBAROU Jean-Claude
M. ROUYEYRE Matthieu à M. RESPAUD Jacques
Mme. SAINT-ORICE Nicole à Mme. COLLET Brigitte
M. SIBE Maxime à Mme. LAURENT Wanda
Mme TOUTON Elisabeth à Mme WALRYCK Anne à partir de 10h30

EXCUSES :

LA SEANCE EST OUVERTE

Commune de Floirac - Subvention de surcharge foncière dans le cadre de la construction de 31 logements situés à Floirac "La Lisière de l'Etang" - Année 2012

Madame FAYET présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

L'OPH Aquitanis sollicite une subvention au titre du dépassement de la charge foncière de référence concernant l'opération de construction de 31 logements financés en PLUS CD situés « La Lisière des Etangs », rue Emile Combes sur la commune de Floirac.

L'ensemble de cette intervention sur le logement social s'inscrit directement dans le cadre de la reconstitution de l'offre du projet de renouvellement urbain du quartier de la Libération à Floirac et des compétences menées par notre Etablissement Public au titre du logement et du PLH, conformément aux dispositions des délibérations précédemment citées.

Conformément à la fiche 1 du RIHPV de la CUB approuvé par la délibération 2007/122 du 23 février 2007, notre établissement peut participer à hauteur de 25% du dépassement de la charge foncière de référence tel qu'il résulte du calcul de l'ANRU à parité avec la commune d'implantation. Toutefois, lorsque l'ANRU prend à sa charge une partie du dépassement de la charge foncière de référence en lieu et place de la commune sur laquelle le site est implanté, la Communauté urbaine de Bordeaux pourra assurer le financement d'un montant pouvant aller jusqu'à 40 % du dépassement de la charge foncière de référence (montant de la subvention fixé dans le tableau B annexé à la convention signée avec l'ANRU).

Dans ces conditions, le plan de financement de cette opération s'établit comme suit :

Participation de l'ANRU	167 235.00 euros	18.56 %
Participation de la Commune	33 447.00 euros	3.73 %
Participation de la CUB	83 617.00 euros	9.28 %
Participation d'Aquitanis	616 477.30 euros	68.43 %
Total du dépassement de la charge foncière	900 776.30 euros	100 %

Le dépassement de la charge foncière calculé par l'ANRU s'élève à 900 776.30 euros. La participation de l'ANRU est de 167 235 euros représentant 18.56 %, la commune de Floirac participe à hauteur de 33 447 euros soit 3.73 % et Aquitanis participe pour un montant de 616 477.30 euros soit 68.43 %.

La participation financière communautaire au titre de la surcharge foncière s'élève à 83 617 euros représentant 9.28 % et sera versée dans les conditions fixées par la convention annexée à la présente délibération.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, d'adopter les termes de la délibération suivante :

Le conseil de communauté,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération communautaire n° 98/1047 du 18 décembre 1998 relative à la politique du logement et au transfert de compétence du programme local de l'habitat,

Vu les délibérations communautaires n° 2000/1009 - 2000/1010 et 2007/0122 portant respectivement sur le PLH, les modalités d'intervention de la communauté au titre de la politique de la ville et le règlement d'intervention habitat et politique de la ville,

Vu la délibération communautaire n°2006/0216 en date du 24 mars 2006 approuvant le projet de rénovation urbaine du quartier Libération à Floirac,

Vu les délibérations du Conseil municipal de Floirac du 18 octobre 2010 approuvant l'octroi d'une subvention au titre de la surcharge foncière à l'OPH Aquitanis,

Vu le projet de convention joint,

Entendu le rapport de présentation,

Considérant les engagements financiers pris par la Communauté urbaine de Bordeaux en faveur du projet de rénovation urbaine du quartier Libération à Floirac,

DECIDE :

Article 1 :

La participation de la Communauté urbaine au financement du dépassement de charge foncière présenté par l'opération de construction de 31 logements financés en PLUS CD à hauteur de 83 617 euros maximum.

Article 2 :

L'inscription de la dépense correspondante chapitre 204, article 204172 fonction 72 programme HPU33 ouvert au budget principal de l'exercice en cours.

Article 3 :

Monsieur le Président est autorisé à signer la convention ci-annexée précisant les modalités de la participation communautaire.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.
Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 22 juin 2012,

Pour expédition conforme,
par délégation,
la Vice-Présidente,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
3 JUILLET 2012

PUBLIÉ LE : 3 JUILLET 2012

Mme. VÉRONIQUE FAYET